

« L'usage de l'IA doit être absolument régulé. »

Rapporteure de l'avis du CESE intitulé « *Pour une intelligence artificielle au service de l'intérêt général* » et publié en janvier, Marianne Tordeux-Bitker revient sur les nombreux enjeux de la démocratisation de l'IA pour notre cohésion sociale.

Union Sociale : Quels sont les grands enjeux de la montée en puissance de l'intelligence artificielle dans notre pays ?

Marianne Tordeux-Bitker : La démocratisation de cette technologie qui, dans son usage, devient de plus en plus commune, n'est pas sans poser de questions. Il faut avant tout veiller à ce que l'intelligence artificielle ne fragilise pas les fondamentaux de notre société, en particulier les droits essentiels, le bien-être au travail, l'égalité entre les citoyens, notamment devant le numérique, ou encore la qualité des services publics. Cette technologie est présente dans le quotidien de nombreux Français, notamment plus jeunes. Il est déjà impossible de la contourner, d'où l'importance de travailler dès aujourd'hui à ses effets sur la société, afin de la mettre au service de l'intérêt général.

US : Quelles sont les opportunités offertes par cette technologie ?

MTB : L'IA peut être une opportunité pour la société française si l'on capitalise sur son utilité sociale. Cette utilité est incontestable, dans certains domaines comme la recherche médicale, ou pour certains usages, tels que l'amélioration de l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Par exemple, la déficience auditive peut être compensée par des solutions de reconnaissance vocale et de transcription à l'écrit de conversations. Il existe aussi des solutions de traduction automatique de contenus audios avec des avatars en langue des signes. La déficience visuelle peut être compensée par une description orale d'images ou de contenus. Les

limitations de mobilité peuvent être diminuées par l'identification d'obstacles sur un chemin ou par l'usage d'exosquelettes.

US : Quels sont les secteurs qui seront les plus impactés par l'IA ?

MTB : Il est crucial de nous assurer que l'effet positif de l'intelligence artificielle au service de la société ne soit pas annulé par la création d'inégalités ou le renforcement de vulnérabilités. Par exemple, quand l'intelligence artificielle est déployée dans un service public, ou quand elle permet d'accéder à des droits ou des services essentiels, comme la santé, l'éducation, la bancarisation, ou à un emploi, le risque principal est que les bénéficiaires de ces services publics ou essentiels ne puissent en tirer parti, par manque de compétences ou de matériel. Il y a donc besoin d'un accompagnement accru de ces publics. Au-delà de cet aspect, l'intelligence artificielle va aussi avoir de l'impact sur l'emploi. Les questions qui peuvent alors se poser sont les suivantes : combien d'emplois sont concernés ? Qui sont les individus les plus vulnérables et comment l'emploi va être transformé ? À la question de comment l'IA transforme le travail, la réponse peut être positive, si l'on regarde la capacité de l'IA à faciliter la réalisation de tâches complexes ou à déléguer à la machine des activités à faible valeur ajoutée, mais peut aussi être négative si l'on observe le sentiment de dépossession, de perte de compétence, ou de perte d'autonomie des travailleurs. C'est pour cela qu'il est essentiel d'anticiper l'effet de l'IA sur le travail, en dialoguant avec toutes les parties prenantes - salariés,

employeurs, représentants du personnel - pour garantir que le déploiement de l'IA dans les entreprises soit maîtrisé et en adéquation avec les besoins des entreprises.

US : Comment les acteurs de la solidarité peuvent-ils se saisir de cette technologie pour accompagner au mieux les personnes fragiles ?

MTB : Il peut être difficile pour les acteurs de la solidarité d'identifier les avantages que pourrait leur apporter l'intelligence artificielle, alors que bien souvent, l'IA est déjà présente dans leur vie professionnelle quotidienne. J'ai cité l'exemple des personnes en situation de handicap, pour lesquelles l'IA leur permet d'être plus autonomes. De la même façon, les établissements accueillant des personnes âgées peuvent suivre plus efficacement l'état de santé des résidents, grâce à des outils de détection des chutes ou des malaises en chambre. Enfin, sur un volet plus organisationnel, l'IA peut offrir aux personnels l'occasion d'être plus efficaces dans l'accomplissement des tâches administratives répétitives et chronophages, comme la rédaction de comptes rendus ou encore la gestion des plannings. Une efficacité qui leur fera gagner un temps précieux qu'ils peuvent consacrer à toutes les personnes qu'ils accompagnent. L'on peut penser que les acteurs du secteur prendront bientôt conscience des bienfaits de l'intelligence artificielle, mais la condition la plus importante est qu'ils soient formés à son usage.

Union Sociale : Quels sont les dangers de la généralisation de l'IA et comment tenter de réguler l'usage de cette technologie ?

MTB : Les dangers d'une intelligence artificielle non régulée sont nombreux. Tout d'abord, il faut évoquer la fracture numérique. La montée en compétences d'une partie seulement de la population à cette technologie peut déboucher sur une société à deux vitesses qui va laisser un grand nombre de personnes sur le bord de la route. Il s'agit d'un véritable défi, notamment lorsque l'on sait que 32 % des Français se déclarent peu à l'aise avec les outils et usages numériques, et que cette tendance a augmenté de 5 points en trois ans. Pour toutes ces personnes, le défaut de formation pourra conduire à des pertes d'opportunités pour chercher un emploi, par exemple, ou encore pour accomplir une démarche administrative. Il convient donc d'investir massivement dans la formation, mais également dans les ressources humaines qui permettront d'accompagner toutes ces personnes. Le deuxième grand péril d'une IA non régulée concerne l'environnement. Il ne faut jamais perdre de vue que cette technologie est énergivore et contribue à l'accélération du réchauffement climatique. Il faut également être vigilant sur le fait qu'une intelli-



gence artificielle est toujours conçue à partir de biais qui peuvent renforcer les stéréotypes sur certaines catégories de la population, ce qui nécessite une vigilance accrue sur les résultats produits par les IA. Tous ces dangers potentiels impliquent donc de largement réguler l'usage de l'intelligence artificielle. À ce titre, l'IA Act, adopté en juillet 2024, pose des bases pour proposer un usage raisonné de cette technologie à l'échelle européenne. Ce premier pas est absolument fondamental. ●

Propos recueillis par Antoine Janbon

Quel cadre d'acceptabilité pour l'intelligence artificielle ?

Dans son avis intitulé « Pour une intelligence artificielle au service de l'intérêt général », le CESE formule plusieurs préconisations pour atteindre cet objectif. Tout d'abord, prendre systématiquement en compte l'utilité sociétale de l'IA. Cela implique par exemple de permettre à tous, entreprises publiques ou privées à but lucratif ou non lucratif, d'adopter l'IA, en garantissant des formations à l'IA à tous les âges de la vie, ou un accompagnement quelle que soit la structure. Il s'agit également de garantir aux citoyens la faculté d'exercer leur choix et leurs esprits critiques sur les usages de l'IA. Enfin, l'IA étant intrinsèquement biaisée, en raison des jeux de données qui ont servi à son entraînement ou aux choix ayant dicté la programmation de ses algorithmes, il est crucial de garantir une transparence et une explicabilité des décisions et des résultats produits par l'IA. ●

Pour plus d'informations : lecese.fr